

Annexe 1

Programme d'enseignement moral et civique de seconde générale et technologique adapté pour la Nouvelle-Calédonie

Le programme fait apparaître en **couleur** des éléments de contextualisation qui ne sont pas exhaustifs. Le professeur s'appuie sur les représentations et le vécu des élèves pour mettre en œuvre les axes, le questionnement et les objets d'enseignement.

Préambule

Introduit en 2015 à tous les niveaux de l'enseignement primaire et secondaire, l'enseignement moral et civique aide les élèves à devenir des citoyens responsables et libres, conscients de leurs droits mais aussi de leurs devoirs. Il contribue à forger leur sens critique et à adopter un comportement éthique. Il prépare à l'exercice de la citoyenneté et sensibilise à la responsabilité individuelle et collective. Cet enseignement contribue à transmettre les valeurs de la République à tous les élèves.

L'enseignement moral et civique contribue également, tout au long de la scolarité, à l'éducation à la Défense et à la sécurité nationales. L'éducation aux médias et à l'information, la formation du jugement ainsi que l'enseignement laïque des faits religieux entrent également dans son périmètre. L'enseignement moral et civique permet aux élèves de comprendre, à l'aune des valeurs et des principes étudiés, les situations rencontrées : dans la classe et hors de la classe, à l'internat, dans les instances de la vie lycéenne. Il offre ainsi un temps d'apprentissage et de réflexion sur ce qui fonde la relation à l'autre dans une société démocratique, à travers l'engagement et les choix que tout citoyen doit accomplir.

Le programme de seconde de l'enseignement moral et civique en lycée prolonge celui de l'ensemble de la scolarité obligatoire et participe à la construction de la conscience civique des élèves.

Le programme associe à chacun des trois niveaux du lycée une thématique principale : la classe de seconde étudie la liberté, la classe de première la société, la classe terminale la démocratie. Ces trois thématiques s'éclairent et se répondent. Elles permettent d'aborder le sens et la portée des valeurs de la devise républicaine : la liberté, thème central de l'année de seconde, mais aussi l'égalité et la fraternité, en tant qu'elles fondent une société démocratique.

Chacune de ces trois thématiques comprend deux axes. Le professeur construit chacun des axes en mobilisant au moins deux domaines parmi ceux proposés.

Les valeurs, les principes et les notions étudiées dans le cadre de l'enseignement moral et civique se doivent d'être incarnés. Le professeur s'attachera à mentionner quelques figures de femmes et d'hommes engagés, et à faire le lien entre son propos et des événements, des lieux ou des enjeux contemporains.

Les démarches pédagogiques choisies (études et/ou exposés et/ou discussions argumentées ou débats réglés) favorisent l'approfondissement de la réflexion. Cet enseignement contribue au développement des compétences orales à travers notamment la pratique de l'argumentation. Celle-ci conduit à préciser sa pensée et à expliciter son raisonnement de manière à convaincre. Pour renforcer la compréhension des valeurs, des principes, des limites de leur mise en œuvre comme de l'engagement nécessaire pour les faire vivre ou les renforcer, le professeur peut développer un « projet de l'année ». Celui-ci s'effectue en classe mais peut devenir un projet qui se concrétise également en dehors de la classe, en offrant aux élèves des possibilités d'expérimenter diverses formes d'engagement.

Dans sa contribution à la construction du jugement, l'enseignement moral et civique permet la réflexion sur les sources utilisées (textes écrits, cartes, images, œuvres picturales, mises en scène théâtrales et chorégraphiques, productions cinématographiques, musiques et chansons, etc.), sur leur constitution comme document, sur leurs usages culturels, médiatiques et sociaux. L'enseignement moral et civique initie les élèves à la recherche documentaire et à ses méthodes, leur fait découvrir la richesse et la variété des supports et des expressions, les éduque à la complexité, à l'autonomie, à l'engagement, à la prise de décision et à la responsabilité dans le cadre de la République.

Axes, questionnements et objets d'enseignement

La thématique annuelle est étudiée selon deux axes. Chacun d'eux doit être traité en mobilisant au moins deux domaines parmi ceux proposés. Pour faire acquérir les notions et conduire les élèves à les mobiliser, des objets d'enseignement possibles sont proposés.

Développer un « projet de l'année »

Le « projet de l'année » permet l'apprentissage des notions et favorise l'acquisition des capacités attendues. Sa formalisation et les modalités de restitution proposées aux élèves sont à l'appréciation du professeur. La démarche de l'enquête, la recherche et le commentaire de documents pour l'étude ou comme préalable à la rencontre d'acteurs associatifs, d'élus, ou de toutes personnalités extérieures sont à favoriser.

Thème annuel de la classe de seconde : la liberté, les libertés

Le programme de la classe de seconde est construit autour de la notion de liberté. La liberté constitue un principe constitutionnel essentiel de la démocratie. La liberté s'exerce en prenant appui sur ce que la loi affirme et garantit : les libertés individuelles, civiles, politiques et sociales, les différents droits de l'Homme ; elle est rendue possible par les limites que la loi pose.

En approfondissant la notion de la liberté et la connaissance des libertés, l'élève est encouragé à comprendre les conditions de son émancipation intellectuelle, sociale et politique.

Le programme

Les contextualisations indiquées dans les objets d'enseignement sont obligatoirement mises en œuvre. Autant que faire se peut, les autres objets d'enseignement choisis prendront appui sur la Nouvelle-Calédonie.

Axe 1 : Des libertés pour la liberté

Questionnement : Quels sont les principes et les conditions de la liberté ?

Ce questionnement est envisagé à travers l'étude d'**au moins deux domaines** parmi les domaines suivants :

- Les libertés de l'individu : libertés individuelles, liberté de conscience, liberté d'expression, droit de propriété.
- Les libertés collectives : le développement de la démocratie moderne ; l'extension du suffrage ; la naissance des droits sociaux ; l'égalité femmes/hommes.
- Les conditions de la liberté : les conditions politiques : élections et représentation ; la séparation des pouvoirs ; les conditions juridiques : le Droit ; la primauté de la constitution ; la protection internationale des droits de l'Homme.
- L'espace d'exercice des libertés : d'une « République indivisible » centralisée à une organisation décentralisée ; la démocratie locale ; la Nation et l'Europe.
- La protection des libertés : le rôle du droit et de la loi ; la limitation réciproque des libertés ; la défense et la sécurité ; l'égalité des citoyens devant la loi ; la liberté de conscience et la laïcité.

Notions à acquérir/à mobiliser

- Le rapport entre liberté et droits, le respect, la tolérance et l'égalité devant la loi.
- Libertés fondamentales, libertés publiques : délimitations et limitations possibles.
- L'intériorisation de la liberté de l'autre ou le rapport à soi et aux autres : altérité, différence, discrimination.
- L'État de droit.

Objets d'enseignement possibles

- Un corpus de lois : les grandes lois de liberté de la III^e République, le programme du Conseil national de la Résistance et le préambule de la Constitution de 1946 ; les grandes lois sociales de la IV^e République, les lois favorisant l'émancipation féminine et l'égalité femmes/hommes, en contextualisant l'élaboration des lois choisies et en abordant les débats provoqués.
- Constitutions et déclarations des droits. Les déclarations des droits de l'Homme (la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen ; la déclaration universelle des droits de l'Homme).
- **Le préambule de l'accord de Nouméa.**
- L'engagement des femmes et des hommes pour les libertés par des figures remarquables notamment celles placées au Panthéon par la République.
- Les institutions françaises et européennes qui garantissent les libertés (le Conseil d'État, la Cour européenne des droits de l'Homme).
- **Les institutions de la Nouvelle-Calédonie, expression de la démocratie à l'échelle locale (les provinces, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie, le gouvernement, le sénat coutumier, les conseils coutumiers).**
- **La consultation référendaire en Nouvelle-Calédonie de 2018 permet à la population de décider de son avenir institutionnel.**
- La liberté de l'information : dans les régimes politiques ; dans un environnement numérique ; dans le domaine médical ; dans le domaine scientifique.

Axe 2 : Garantir les libertés, étendre les libertés : les libertés en débat

Questionnement : Comment évoluent la conception et l'exercice des libertés ?

Ces évolutions peuvent être envisagées à travers l'étude, attentive à leurs transformations contemporaines, d'**au moins deux des domaines** suivants :

- La pluralité des croyances et des expressions du religieux : laïcité et liberté de conscience.

- La reconnaissance des différences, la lutte contre les discriminations et la promotion du respect d'autrui : lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie ; lutte contre le sexisme, l'homophobie, la transphobie ; lutte contre les discriminations faites aux personnes porteuses d'un handicap.
- L'évolution de l'encadrement juridique de la liberté d'expression dans un environnement numérique et médiatique.
- La sécurité et la défense dans un État de droit : définition et missions.
- Les libertés économiques et les droits sociaux : accès aux droits et protections sociales.
- Évolution du droit à la protection : à l'intérieur d'un État, dans les domaines médicaux, sanitaires, éducatifs, etc., dans un contexte migratoire (droit d'asile, droit des réfugiés, politiques de l'immigration).
- Les évolutions du Droit : évolutions constitutionnelles en France ; extension du droit international.

Notions à acquérir

- Laïcité, tolérance.
- Respect de la personne humaine.
- L'engagement et ses modalités.
- Liberté, sécurité et protection.
- Droits et devoirs.

Objets d'enseignement possibles

- Actualité de la loi de la séparation des Églises et de l'État de 1905.
- Le pluralisme religieux et la laïcité **en Nouvelle-Calédonie**.
- Les flux informationnels et leur régulation sur internet : la question de la liberté d'expression dans un environnement numérique et médiatique ; harcèlement et persécution sur internet.
- Liberté et droit à la protection : les mineurs ; les personnes fragiles ; les données numériques, traitement et protection (règlement général sur la protection des données).
- Pauvreté, isolement et entrave à l'exercice des libertés.
- L'engagement au regard des libertés et de la protection à travers le parcours d'une personnalité ou d'une association : l'abbé Pierre et les mal-logés ; Geneviève de Gaulle-Anthonioz, de la Résistance à ATD quart monde ; René Cassin et la rédaction de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ; Simone Veil, une vie d'engagement pour le droit des femmes.
- L'évolution des droits des personnes homosexuelles et transsexuelles.
- L'engagement et la pratique citoyenne : l'engagement politique ; le service national universel, les instances lycéennes (**le conseil calédonien de la vie lycéenne**).
- La Défense et la sécurité nationales en France : les transformations de l'outil militaire, les stratégies de la défense, les espaces de l'exercice de la défense et de la sécurité. **Dans ce cadre, les acteurs de la sécurité civile, de la force publique, ainsi que les FANC au service de la défense et de la sécurité en Nouvelle-Calédonie doivent être étudiés.**
- Les enjeux éthiques : approches des grands débats contemporains (droit et accès aux soins, débats sur la fin de vie et la procréation).

Capacités attendues

- Savoir exercer son jugement et l'inscrire dans une recherche de vérité ; être capable de mettre à distance ses propres opinions et représentations, comprendre le sens de la complexité des choses, être capable de considérer les autres dans leur diversité et leurs différences.
- Identifier différents types de documents (récits de vie, textes littéraires, œuvres d'art, documents juridiques, textes administratifs, etc.), les contextualiser, en saisir les statuts, repérer et apprécier les intentions des auteurs.
- Rechercher, collecter, analyser et savoir publier des textes ou témoignages ; être rigoureux dans ses recherches et ses traitements de l'information.
- S'exprimer en public de manière claire, argumentée, nuancée et posée ; savoir écouter et apprendre à débattre ; respecter la diversité des points de vue.
- Développer des capacités à contribuer à un travail coopératif/collaboratif en groupe, s'impliquer dans un travail en équipe et les projets de classe.